Date d	le mise à jour : 28/05/2024 BAC			
	I – DEFINITION DU POSTE			
1	SERVICE : Direction de la biosécurité			
2	LIBELLE DU POSTE : Technicien zoosanitaire (filière santé et protection des animaux de compagnie)			
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3			
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE			
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 CODE POSTE : <b>9914</b> CENTRE DE TRAVAIL : 384 PROGRAMME R.H : 970 03			
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV - Tahiti – Faa'a			
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots):  L'agent est affecté au pôle santé et protection animales (SPA), filière animale de compagnie. Il/elle assure les missions d'inspection zoosanitaire à l'importation, à l'exportation, et au niveau du transport interinsulaire et contrôle de la santé et de la protection animale.			
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : NEANT			
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Vétérinaire responsable du pôle SPA –Animaux de compagnie			
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - En commun : véhicule de service, matériel informatique ; - Personnel : vêtements et petit équipement de travail (chaussures de sécurité, badge accès zone sûreté aéroportuaire).			
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :  - Contact direct avec les animaux nécessitant parfois de nettoyer les cages de transport lorsqu'elles sont souillées ;  - Disponibilité et adaptation à des horaires décalés et de weekend ou en soirée en cas de nécessité du service.			

FICHE DE POSTE

### 13 **ACTIVITES PRINCIPALES:**

- o En santé et protection animale :
  - Saisir informatiquement les données pour l'édition des documents d'import /d'export;
  - Assurer l'instruction des demandes d'agrément et le suivi administratif des établissements détenant des chiens et des chats ;
  - Planifier et participer aux visites d'agrément et de suivi des établissements détenant des animaux de compagnie ;
  - Assurer l'instruction des demandes d'habilitation sanitaire des vétérinaire praticiens et tenir les registres à jour.
- o En contrôle des échanges internationaux :
  - Assister le vétérinaire lors du contrôler physique des animaux importés et exportés.
  - Rédiger des mises en consignes en cas d'arrivée d'animaux de compagnie ne répondant pas aux exigences sanitaires ;
  - Accompagner le vétérinaire lors des inspections sur les navires de plaisances ;
  - Organiser les missions de contrôle et d'information dans les marinas.
- O Dans tous les domaines :
  - Renseigner les usagers sur les exigences réglementaires en matière de biosécurité ;
  - Rédiger les rapports de visite, de constat et d'inspection liés à son activité ;
  - Collecter et saisir les informations statistiques dans le cadre de son activité.

#### 14 ACTIVITES ANNEXES:

- Participer à des réunions ;
- Participer aux missions du pôle Santé et protection animales, filière animaux de rente ;
- Participer à d'autres missions de la cellule zoosanitaire, notamment en cas d'épizootie ;
- Pallier l'absence d'un collègue en vue d'assurer la continuité du service public.

### II - PROFIL PROFESSIONNEL

- 15 CADRE D'EMPLOI : Technicien
- SPECIALITE SOUHAITABLE : Technicien des services vétérinaires / Santé animale niveau BAC+2

**S**: Sensibilisation, **A**: Application; **E**: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Travail en équipe ;		X	
	- Sens du service publique ;		X	
	- Adaptabilité ;		X	
	- Respect des règles hiérarchiques ;		X	
	- Connaissance en santé et en protection animale ;			
	- Analyse et compréhension des risques sanitaires ;		X	
	- Rédaction de documents et d'actes administratifs (permis d'importation,		X	
	laissez-passer, mise en consigne, rapports, compte-rendu, procès verbaux, etc.);			
	- Techniques d'information et de communication ;		X	
	- Maîtrise des outils de bureautiques,			X
	- Rédaction correcte en français			X
	- Compréhension de l'anglais et rédaction des courriels en anglais.		X	

# 18 EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Expérience en inspection aux frontières, en contention des animaux ;
- Expérience en santé animale ;
- Expérience en inspection des établissements détenant des animaux de compagnie ;
- Travail en administration.

## 19 FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : sur place

### 20 | DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum

Le chef de service,	L'agent,
Date:	Date:
Signature :	Signature: